

• Monter un événement dit «agricultures» sur sa ferme

Durée 2 jours

DATES 13 Novembre & 12 Décembre 2023

Lieux Hérault (Pic St Loup) - Gard (St Dionisy)

Intervenants

Nina Guilbert, FR CIVAM Occitanie
Cathy Guiraudet, FD CIVAM 30
Agriculteurs.trices ayant créé des agricoles

Les Agricultrices sont des événements permettant d'héberger sur sa ferme une rencontre inhabituelle entre le monde de l'art et le monde agricole où il est possible de déguster des produits locaux, de découvrir une ferme et d'apprécier des manifestations culturelles.

Objectifs

- Connaître les conditions de mise en place d'une agricole organisée collectivement ou individuellement sur une exploitation agricole
- Savoir rédiger son document-projet en vue de la recherche de financements et/ou sponsoring

Enjeu

- Apporter un chiffre d'affaires ponctuel en vendant une partie de sa production.
- Améliorer sa visibilité locale se faire connaître auprès des habitants et des touristes faire partie d'un projet collectif.

Programme

- Quel type de projet envisager : collectif : plusieurs fermes associées sur un même lieu ou individuel : une seule ferme organisatrice ?
- Les points clés pour réussir son agricole : organisation, lieu accueillant, budget, communication, buvette et petite restauration...
- Témoignages d'agriculteurs-expérimentés de l'Hérault et du Gard
- Atelier individuel : Élaborer son dossier projet.

Inscrivez-vous page 4 Contact : Cathy GUIRAUDET - 07 67 92 45 16 - guiraudet.baumel@civamgard.fr

• Droit rural et diversification agricole

Durée 2 jours + 2h à distance

DATES 20, 21 Novembre 2023 en PACA

Intervenant

Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du livre «Diversification Agricole : guide juridique pour les porteurs de projets»

Objectifs

- Comprendre la diversification d'activités en tant qu'agriculteur.
- Connaître les caractéristiques des activités de diversification (accueil, agritourisme)
- Acquérir des notions de droit rural général.
- Mieux comprendre le cadre juridique de la diversification agricole.
- Se repérer dans la complexité liée au statut "éclaté" de l'agriculteur diversifié
- Mieux définir son projet de diversification.

Pour plus d'info et inscriptions contacter directement le GR CIVAM PACA : Marion GENTY, marion.genty@civampaca.org

De plus en plus d'agriculteurs développent des activités qui ne relèvent pas de la production alimentaire mais prennent appui sur l'exploitation (accueil pédagogique ou social, vente de proximité, hébergement à la ferme, petite restauration, événements culturels). Or ces projets diversifiés, parfois à la jonction entre plusieurs droits, peinent à trouver leurs cadres.

Programme

Partie à distance : Définition de votre projet et son cadre ; évaluation de vos connaissances en droit rural, appréhension d'une diversification d'activités sur votre ferme, échange personnalisé avec une avocate spécialiste du droit rural.

Jour 1

- Introduction aux composantes du droit rural.
- Délimitation juridique et sociale des activités agricoles.
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau

juridique et social (civil).

- Mise en pratique.
- Récapitulatif des points de vigilance.

Jour 2

- Délimitation fiscale des activités agricoles.
- Fiscalité de la diversification agricole
- Différence entre pluriactivité et diversification.
- Les incidences fiscales de la diversification agricole.
- Mise en pratique.